

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20260181** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **15/07/2026**

Objet : **Marché n°26.032 et 26.033 Acquisition et maintenance de matériels d'entretien des surfaces**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **15/07/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **d_cision 26.032=26.033.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260715-DFCPAJI20260181-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **15/07/2026**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_D2026_0181

Objet : Marchés n°26.032 et 26.033 –
Acquisition et maintenance de matériels
d'entretien des surfaces - Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2124-2 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°7 du 28 mars 2026 portant application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté DFCAPI_AR2026_0115 du 28 mars 2026 portant délégation de signature à Monsieur VUYLSTEKER, Conseiller municipal délégué ;

Vu le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 15 juillet 2026 ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'un appel d'offre a été lancé le 6 mai 2026 en vue de l'acquisition et la maintenance de matériels d'entretien des surfaces ;

Considérant que la société TODEMINS a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation pour le lot 1 portant sur l'acquisition et la réparation d'autolaveuses, monobrosses et pièces détachées ;

Considérant que la société SOCOLDIS a remis l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans le règlement de la consultation pour le lot 2 portant sur l'acquisition d'aspirateurs, chariots de ménage et de lavage et accessoires associés ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°26.032 avec la société TODEMINS pour un montant maximum de 150 000 € HT pour la période initiale en vue de l'acquisition et la réparation d'autolaveuses, monobrosses et pièces détachées ;

Article 2 : De conclure le marché n°26.033 avec la société SOCOLDIS pour un montant maximum de 30 000 € HT pour la période initiale en vue de l'acquisition d'aspirateurs, chariots de ménage et de lavage et accessoires associés ;

Article 3 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget communal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 5 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérécourse citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **15 JUIL. 2026**



Pour le Maire par délégation,
Le Conseiller délégué auprès du Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER

Accusé réception en Préfecture le : **15 JUIL. 2026**

Publié sur le site de la Ville le : **15 JUIL. 2026**